BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 557

80 – SOMME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AMIENS

Ventes et cessions

538 637 331 RCS Amiens.
MDSF.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 57000.00 EUR.
Adresse : 9, Chemin du Marais de Menchecourt, 80100 Abbeville.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : RECTIFICATIF BODACC Publication : BODACC A Numéro de parution : 20230109 Annonce numéro : 2507 Date de parution : 08/06/2023 N° RCS : 538 637 331 RCS Amiens Dénomination : MDSF Forme juridique : Société à Responsabilité Limitée Capital : 57 000,00 €uros Adresse du siège social : 9 Chemin du Marais de Menchecourt, 80100 ABBEVILLE Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce Commentaires : AVIS AU BODACC DE PROJET COMMUN DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE MDSF PAR LA SARL LONGUEIN. Société absorbante : SARL LONGUEIN - Forme : Société à responsabilité limitée - Adresse du siège : 9 chemin du Marais de Menchecourt 80100 ABBEVILLE - Capital : 80 000,00 €uros - Numéro RCS : 350 534 053 RCS AMIENS - SIRET : 35053405300037. Société absorbée : MDSF - Forme : Société à responsabilité limitée - Adresse du siège : 9 chemin du Marais de Menchecourt 80100 ABBEVILLE - Capital : 57 000,00 €uros - Numéro RCS : 538 637 331 RCS AMIENS - SIRET : 53863733100017. Société résultant de l'opération : SARL LONGUEIN - Forme : Société à responsabilité limitée - Adresse du siège : 9 chemin du Marais de Menchecourt 80100 ABBEVILLE - Capital après opération : 82 880,00 €uros. Évaluation de l'actif et du passif de la société MDSF dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif de 345 846,00 €uros / Passif de 1 587,00 €uros / Actif net de 344 259,00 €uros. Rapport d'échange des droits sociaux : il sera attribué 1 part nouvelle de 160,00 €uros de la SARL LONGUEIN, société absorbante, pour 11 parts de 10,00 euros chacune de la société MDSF, société absorbée - La société absorbée détenant les 500 titres de la société absorbante, les associés de la société absorbée recevront en échange des 5 700 parts de la société absorbée, 518 parts de la société absorbante - Augmentation du capital de la société SARL LONGUEIN au titre de l'absorption de la société MDSF : En conséquence, la société absorbante procédera à une augmentation de son capital de 82 880,00 €uros, par création de 518 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 160,00 €uros chacune qui seront directement attribuées aux associés de la société absorbée, à raison de 11 parts de société absorbée pour 1 part de la société absorbante. Réduction du capital de la société absorbante : Toutefois, compte tenu de la détention par la société

MDSF des 500 parts de la SARL LONGUEIN, la réalisation de la fusion conduirait la SARL LONGUEIN à recevoir 500 de ses propres parts. Par conséquent, afin de ne pas détenir ses propres parts, la SARL LONGUEIN procédera immédiatement après l'augmentation de capital susvisée, à une réduction de capital d'un montant égal à la valeur nominale des 500 parts, antérieurement détenues par la société MDSF lesquelles seront annulées. Montant prévu de la prime de fusion : la différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (344 259 €uros) et la valeur nominale des parts qui seront crées par la société absorbante au titre de l'augmentation de capital (82 880,00 €uros), soit une valeur de 261 379,00 €uros constituera la prime de fusion. La différence entre la valeur d'apport des 500 parts antérieurement propriété de la société MDSF (329 600 €uros) et le montant de la réduction de capital nécessaire à l'annulation de ces 500 parts, soit la somme de (80 000,00 €uros), différence par conséquent égale à 249 600,00 €uros, s'imputera sur la prime de fusion dont le montant sera ainsi ramené à 11 779,00 €uros. Date du projet commun de fusion : 22/06/2023. Dates et lieux des dépôts du projet de fusion : Pour la société SARL LONGUEIN, le 26/06/2023, au greffe du tribunal de commerce d'Amiens ; pour la société MDSF, le 26/06/2023, au greffe du tribunal de commerce d'Amiens. Pour la société « MDSF », Fréderic DOURDIN Pour la société « SARL LONGUEIN », Sylvie DOURDIN..

